

En l'espace d'une année, (du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020) l'ensemble des déchèteries du territoire a accueilli les dépôts de 143 430 personnes.

Les services de REDON Agglomération remercient les usagers ayant fait preuve de patience et de compréhension face au filtrage imposé à l'issue du confinement, pour venir déposer en déchèterie.

Durant cette période inédite, un renfort de personnel des piscines communautaires a permis d'accueillir le public dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Une limite d'accès imposée

Certes le confinement a été levé mais le virus n'a pas pour autant disparu. C'est dans ce cadre que le service déchèteries impose un maximum d'usagers sur le site afin de faire respecter les distanciations physiques (entre 5 et 9 selon les sites). Le port du masque est d'ailleurs recommandé.

L'autre avantage de cette restriction est d'obtenir de meilleures performances de tri : l'agent d'accueil peut orienter efficacement les utilisateurs et éviter les erreurs de tri qui augmentent les coûts de traitement.

Optimiser son temps de dépôt

Pour fluidifier l'accès des usagers, REDON Agglomération recommande de prendre les habitudes suivantes :

- **Venir à l'heure.** Les agents arrivent 15 minutes avant l'ouverture au public pour préparer l'accès du site **à l'heure indiquée**. Il est inutile de provoquer des files d'attentes qui engendrent des difficultés de circulation sur les voies principales.
- **Préparer sa carte.** L'entrée aux déchèteries s'effectue obligatoirement avec une carte d'accès. Il n'y a pas de dérogations.
- **Préparer son chargement.** Le tri et le regroupement des flux avant le dépôt permet de diminuer le temps de passage sur site.
- **Respecter les consignes de tri.** Les consignes de tri sont indiquées sur le site internet de [REDON Agglomération](http://redon-agglomeration.bzh).

Tous les déchets ne sont pas acceptés notamment l'amiante

Les déchèteries sont des Installations Classées Protection de l'Environnement.

A ce titre, une réglementation est appliquée pour collecter certains déchets par des sociétés spécialisées : c'est le cas de l'amiante.

Néanmoins il est constaté une augmentation de dépôts de déchets amiantés dans les déchèteries.

Ainsi, un dépôt « sauvage » d'un demi mètre cube dans une benne gravât, c'est un stockage dans l'attente d'un traitement pour un coût global supérieur à 8 000 €.

Montant susceptible d'impacter la facture des usagers ...

Les services de REDON Agglomération proposeront des solutions à destination des particuliers au premier semestre 2021.

D'ici là, il est vivement recommandé aux usagers de stocker les matières amiantées, en attendant une solution adaptée en déchèterie.

Contacts, en cas de doute sur la prise en charge de déchets :

02 99 70 34 34

contact@redon-agglomeration.bzh